



assura.

PreventoMed

**Bien utiliser son
assurance de base
PreventoMed**

Comment utiliser PreventoMed ?

1

Votre traitement avec PreventoMed



Premiers contacts

You consultez votre médecin de famille.
ou
Vousappelez le centre de télémédecine Medgate¹ au 021 721 44 04.
ou
Vous vous rendez dans une des pharmacies partenaires² Amavita, Coop Vitality ou Sunstore.

(Sauf en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger, lors d'une consultation chez un ophtalmologue, un pédiatre ou un gynécologue.)



Traitement ou délégation

Votre premier contact médical évalue votre situation et détermine s'il peut prendre en charge votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

Si, après vous être adressé à l'une de nos pharmacies partenaires, vous avez besoin de consulter un médecin, vous pouvez vous rendre dans un espace dédié au sein de la pharmacie pour contacter le centre de télémédecine Medgate. Celui-ci prend alors en charge la suite de la consultation, ou vous consultez votre médecin de famille.



Spécialistes

Si votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste, demandez-lui un bon de délégation.

Si votre premier contact a eu lieu avec le centre de télémédecine, un délai est défini au cours duquel vous pouvez poursuivre la consultation chez un spécialiste.

Déclarez votre médecin de famille

Pensez à déclarer le nom de votre médecin de famille à Assura. Si vous n'avez pas de médecin de famille, avant d'en sélectionner un, vérifiez avec lui s'il accepte de nouveaux patients. En cas de changement de médecin de famille, vous devez l'annoncer à Assura (en quelques clics depuis le site web, votre Espace Client ou au 0800 277 872).

2

Votre offre de prévention avec PreventoMed

Afin de bénéficier de l'exemption de la franchise sur le dépistage du cancer du sein, du côlon et de la prostate, vous devez:

1. Contacter le centre de télémédecine Medgate au 021 721 44 04.
2. Indiquer que vous avez le modèle PreventoMed et que vous souhaitez effectuer un examen de dépistage du cancer.
3. Participer à un entretien de conseil avec un spécialiste du centre de télémédecine : le spécialiste vous pose quelques questions pour déterminer si, dans votre cas, un examen est approprié. Si vous résidez dans un canton qui a mis en place un programme cantonal de dépistage, le spécialiste vous fournit les informations nécessaires pour pouvoir en profiter.
4. Effectuer le dépistage convenu avec le centre de télémédecine, si celui-ci a été recommandé par Medgate.

Pour les autres prestations préventives, comme l'examen pour évaluer le risque de diabète et celui pour évaluer le risque de maladies cardiovasculaires, adressez-vous directement à l'une de nos pharmacies partenaires. La consultation se fait par un entretien individuel avec le pharmacien, dans un espace prévu à cet effet. Le pharmacien décide avec vous quel examen peut s'avérer utile dans votre situation³.



3

Facilitez le remboursement de vos frais médicaux



Les médecins, les pharmacies, les laboratoires et les hôpitaux envoient directement leurs factures à Assura et vous en recevez une copie.



Nous payons votre prestataire de soins et nous vous envoyons un décompte de prestations. Celui-ci vous montre le détail de ce qui a été pris en charge et ce qu'il vous reste éventuellement à régler, comme la franchise ou la quote-part. Dans ce cas, une facture est jointe au décompte.



Vous payez à Assura les montants restant à votre charge.

Certains fournisseurs n'acceptent pas le tiers payant

Dans ce cas, vous devez vérifier et payer vous-même vos factures, puis nous envoyer les justificatifs. Si les prestations sont couvertes, nous vous rembourserons les frais, après déduction de la franchise et de la quote-part. Pour régler vos factures, vous avez deux options :

Envoi direct et simple via l'App ou via l'Espace Client

Vous nous envoyez vos factures, vos ordonnances et vos bons de délégation directement via l'App Assura ou depuis l'Espace Client sur e-assura.ch.

Envoi par courrier

Vous nous envoyez les factures et justificatifs (sans agrafe, ni trombone, ni scotch) à l'adresse suivante:

Assura
Case postale 4
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Vous êtes la seule personne qui sait si les soins facturés correspondent bien à ceux que vous avez reçus. Prenez le temps de vérifier la copie de votre facture et informez-nous de toute erreur. Cela aide à limiter l'augmentation des coûts de la santé et réduit l'impact sur les primes.

4

Retrouvez les coordonnées des partenaires du modèle PreventoMed en un coup d'œil



Centre de télémédecine Medgate

021 721 44 04

24h/24, 7j/7 également pour les urgences et les enfants.



Les pharmacies partenaires
Amavita, Coop Vitality et Sunstore

Retrouvez sous ces liens les adresses des pharmacies les plus proches:

Amavita - amavita.ch/fr/storepickup
Coop Vitality - coopvitality.ch/fr/storepickup
Sunstore - sunstore.ch/fr/storepickup

¹ La téléconsultation Medgate n'est pas facturée.

² La consultation en pharmacie est remboursée si elle est faite dans une des pharmacies partenaires.

³ Les médicaments achetés sans prescription médicale sont à votre charge, conformément à la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Liste des prestations de prévention prises en charge par le modèle PreventoMed

Gros plan sur les prestations sans franchise

Les prestations suivantes sont exemptées de la franchise - vous ne payez que la quote-part de 10% :

Prévention du cancer du sein

Réalisation d'une mammographie, d'une échographie mammaire ou les deux.

Prévention du cancer du côlon

Réalisation d'un test immunochimique fécal (FIT). En cas de résultat positif, un examen plus approfondi (coloscopie) est nécessaire.

Prévention du cancer de la prostate

La première étape consiste à réaliser un test sanguin, le test Prostate-Specific Antigen (PSA). En cas de résultat positif, une IRM, voire directement une échographie avec biopsie, sera pratiquée afin de confirmer ou d'inflammer le résultat.

Génériques

Les médicaments génériques selon la liste et prescrits par ordonnance sont exemptés de franchise. Les médicaments originaux ne le sont pas.

Forfaits pharmacie

Aucune franchise n'est prélevée sur les forfaits « validation médicaments », « validation traitements » ainsi que « substitution générique », habituellement facturés par les pharmacies, à condition que la facture comporte au minimum un générique sur ordonnance.

Gros plan sur les prestations sans franchise ni quote-part

Les prestations suivantes sont exemptées de la franchise et de la quote-part.

Examen pour évaluer le risque de diabète

Clarification des facteurs de risque, mesure de la glycémie à long terme, discussion des résultats et des éventuelles mesures à prendre.

Examen pour évaluer le risque de maladie cardiovasculaire

Mesure de la tension artérielle, du tour de taille, du cholestérol et de la glycémie, puis discussion des résultats et des éventuelles mesures à prendre.

Vous souhaitez être contacté par un conseiller pour faire un point sur vos couvertures d'assurance ?

Votre formulaire en ligne assura.ch/conseiller

Une autre question ?

Appelez-nous au 0800 277 872. Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



Contact

assura.ch
0800 277 872